



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE MODIFICATION N°7

Par arrêté n° 23.034 en date du 2 juin 2023, le Président de la Métropole Rouen Normandie a engagé la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLU).

Objet de l'enquête publique :

Le projet de modification n°7 du PLU est soumis à enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L.153-41 du code de l'urbanisme. Il concerne 24 communes (Bihorel, Bois-Guillaume, Boos, Canteleu, Cléon, Darnétal, Elbeuf-sur-Seine, Fontaine-sous-Préaux, Grand-Couronne, Isneauville, La Londe, Le Grand-Quevilly, Malaunay, Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville, Oissel-sur-Seine, Rouen, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Aubin-Épinay, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Étienne-du-Rouvray, Saint-Martin-du-Vivier, Saint-Paër, Saint-Pierre-lès-Elbeuf) et a principalement pour objet la réalisation de projets communaux, ayant pour effet :

- La réduction de la consommation foncière
- Les changements de zonage au sein de la zone urbaine
- L'évolution des règles graphiques de morphologie urbaine
- L'évolution des emplacements réservés
- L'ajustement d'OAP sectorielles et d'OAP grands projets
- La correction d'erreurs matérielles
- L'évolution d'un secteur de mixité sociale
- L'identification d'un bâtiment agricole pouvant changer de destination

Durée de l'enquête publique :

L'enquête publique se déroulera **du lundi 23 octobre 2023** à 9h00 **au jeudi 23 novembre 2023** à 17h00, soit 32 jours consécutifs.

Autorité responsable du projet de modification :

La personne responsable du projet est la Métropole Rouen Normandie, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de planification urbaine. Le siège de l'enquête publique est situé à l'adresse suivante :

Métropole Rouen Normandie
Le 108 – 108 allée François Mitterrand – CS 50589
76006 ROUEN CEDEX

Toute demande relative à l'organisation de l'enquête publique peut être adressée par mail : plu-modifs-poles@metropole-rouen-normandie.fr

Contenu du dossier d'enquête :

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

0. La note générale d'organisation de l'enquête publique
1. Les pièces administratives contenant :
 - o L'arrêté du Président n° 23.034 en date du 02 juin 2023 prescrivant la modification n°7 du PLU
 - o La décision n° E23000040 /76 du Président du Tribunal administratif de Rouen du 11 juillet 2023 désignant la Commission d'enquête
 - o L'arrêté du Président n° 23.391 en date du 26/09/2023 relatif à l'ouverture et à l'organisation de l'enquête publique de la modification n°7 du PLU
 - o La délibération du Conseil métropolitain n° 9284 du 25 septembre 2023 confirmant l'avis de la MRAe
2. Les avis législatifs et réglementaires, comprenant notamment l'avis conforme de l'autorité environnementale n° MRAe 2023-4941 rendu le 3 août 2023, l'avis des personnes publiques associées et des maires, lesquels seront joints au dossier d'enquête publique dès réception
3. La notice de présentation du projet de modification n°7 du PLU
4. Les pièces du PLU modifiées

Commission d'enquête :

Afin de conduire l'enquête publique portant sur la modification n°7 du PLU, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Rouen a désigné :

- En tant que Président de la Commission d'enquête, **Monsieur Bernard RINGOT**, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts en retraite
- En tant que membre titulaire de la Commission, **Madame Ghislaine CAHARD**, professeur des écoles en retraite
- En tant que membre titulaire de la Commission, **Madame Françoise HEUACKER**, cadre territoriale en retraite
- En tant que membre suppléante de la Commission, **Madame Martine HEDOU**, cadre dans l'industrie pharmaceutique en retraite

Consultation du dossier :

L'enquête publique sera réalisée à la fois sous forme dématérialisée sur le site du registre numérique « <https://www.registre-numerique.fr/mrn-plu-modif7> » et sous forme papier afin que le public puisse consulter le dossier d'enquête publique sous ces deux formats.

La Commission d'enquête conduira l'enquête de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le dossier de modification qui sera consultable :

- En version numérique :
 - o Sur le site internet accessible 7j/ 7 et 24h/24 pendant toute la durée de l'enquête : <https://www.registre-numerique.fr/mrn-plu-modif7>
 - o Sur une tablette numérique mise à disposition en accès libre au siège de l'enquête (le 108), aux jours et heures d'ouverture habituels
- En version papier : un dossier complet sera disponible aux jours et heures d'ouverture habituels : au siège de l'enquête (le 108) et dans les mairies désignées comme les sept lieux d'enquête (Bois-Guillaume, Boos, Canteleu, Elbeuf-sur-Seine, Le Grand Quevilly, Maromme et Rouen)

Recueil des observations et propositions du public :

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie numérique :
 - o Sur le site internet du registre numérique « <https://www.registre-numerique.fr/mrn-plu-modif7> » accessible 7j/ 7 et 24h/24 pendant toute la durée de l'enquête
 - o Par courrier électronique, à l'adresse de messagerie « mrn-plu-modif7@mail.registre-numerique.fr »
- Par voie manuscrite :
 - o Sur un registre papier mis à la disposition du public dans les mairies désignées comme les sept lieux d'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels
 - o Par courrier adressé par voie postale au Président de la Commission d'enquête, au siège de l'enquête :

Monsieur le Président de la Commission d'enquête
Projet de modification n°7 du PLU
Métropole Rouen Normandie / Direction de la Planification Urbaine
Le 108 – 108 allée François Mitterrand – CS 50589
76006 ROUEN CEDEX

- o Lors des permanences de la Commission d'enquête organisées dans les différents lieux d'enquête, aux horaires indiqués dans le tableau ci-dessous.

Les observations et propositions du public formulées par courrier électronique, sur le registre en format papier et par courrier postal, seront versées régulièrement et seront consultables sur le site du registre numérique mentionné précédemment. Les observations et propositions du public transmises par voie postale et celles reçues par la Commission d'enquête lors de ses permanences, seront également consultables au format papier au siège de l'enquête.

Il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle (nom, coordonnées, adresse, etc..) sur les registres papiers, ou d'activer l'option prévue à cet effet sur le registre numérique.

Pour être prises en compte, les observations et propositions devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit du 23 octobre 2023 à 9h00 au 23 novembre 2023 à 17h00 dernier délai – jour et heure de clôture de l'enquête.

Permanences du commissaire enquêteur/de la Commission d'enquête :

Un ou plusieurs membres de la Commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors de permanences précisées ci-après. Il est rappelé que l'accès aux permanences en présentiel sera subordonné au respect des consignes sanitaires en vigueur.

| Sites | Lieux d'enquête | Jours et horaires des permanences |
|-------------------|---|---|
| Canteleu | Mairie, 13 place Jean Jaurès, 76380 Canteleu | Lundi 13/11/23 de 9h00 à 12h00 |
| Maromme | Mairie, place Jean Jaurès, 76150 Maromme | Lundi 06/11/23 de 14h00 à 17h00 |
| Bois Guillaume | Mairie, 31 place de la Libération, 76230 Bois Guillaume | Jeudi 26/10/23 de 9h30 à 12h30 Mercredi 15/11/23 de 14h30 à 17h30 |
| Le Grand Quevilly | Mairie, esplanade Tony Larue, 76120 Le Grand Quevilly | Jeudi 09/11/23 de 9h00 à 12h00 Vendredi 17/11/23 de 13h30 à 16h30 |
| Boos | Mairie, route de Paris, 76520 Boos | Mardi 07/11/23 de 9h00 à 12h00 |
| Elbeuf | Mairie, place Aristide Briand, 76500 Elbeuf | Vendredi 10/11/23 de 14h00 à 17h00 Mardi 21/11/23 de 14h30 à 17h30 |
| Rouen | Hôtel de ville, place Général De Gaulle, 76000 Rouen | Lundi 23/10/23 de 9h00 à 12h00 Jeudi 23/11/23 de 13h00 à 16h00 |

Clôture de l'enquête :

La Commission d'enquête transmettra l'ensemble du dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées au Président de la Métropole dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique. Il adressera simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rouen.

Le Président de la Métropole adressera une copie du rapport et des conclusions motivées de la Commission d'enquête, aux maires des communes lieux d'enquête, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables sur le site internet de la Métropole (<https://www.metropole-rouen-normandie.fr>) et au siège de la Métropole, 108 Allée François Mitterrand à Rouen, pendant ce même délai.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°7 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport de la Commission d'enquête, sera soumis à l'approbation du Conseil métropolitain.

La délibération qui approuvera la modification n°7 du PLU sera affichée pendant un mois au siège de la Métropole, ainsi que dans les mairies des communes concernées. La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le PLU modifié sera rendu exécutoire dès la réalisation de ces formalités de publicité.

